

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 04567

Numéro SIREN : 398 972 901

Nom ou dénomination : GMF ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2023 sous le numéro de dépôt 8862

GMF ASSURANCES
Société Anonyme au capital de 181.385.440 euros
Siège social : 148, rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
398 972 901 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 juin
A 12 heures 30 minutes,

Les actionnaires de la société GMF ASSURANCES, société anonyme au capital de 181.385.440 € dont le siège social est sis au 148, rue Anatole France à Levallois-Perret (92300), se sont réunis par conférence téléphonique, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de leur Président en date du 7 mai 2020.

En raison du contexte lié à l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, la réunion de l'Assemblée Générale a lieu par conférence téléphonique.

Sont présents :

- GMF VIE représentée par Madame Anne KACHELHOFFER,
- COVEA COOPERATIONS représentée par Monsieur Laurent TOLLIE

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry DEREZ, Président du Conseil d'administration.

Sont désignés scrutateurs :

- GMF VIE représentée par Madame Anne KACHELHOFFER,
- COVEA COOPERATIONS représentée par Monsieur Laurent TOLLIE.

Membres l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire Madame Alejandra SEGOVIA-BIGNON, qui accepte.

Monsieur Olivier LECLERC, Commissaire aux comptes, est présent.

Participent également à la séance :

- Monsieur Edouard VIEILLEFOND, Directeur Général de GMF ASSURANCES
- Monsieur Paul ESMEIN, Directeur Général de l'offre et du service client
- Monsieur Amaury DE HAUTECLOCQUE, Directeur Général des Coopérations Humaines
- Madame Corinne COUE, Directeur Vie Sociale
- Madame Axelle ANDRIEUX, Direction Vie Sociale.

Le Président constate que le quorum requis est atteint, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que :

- La convocation de l'Assemblée a été faite par lettre en date du 7 mai 2020 adressée à chaque actionnaire,
- La société MAZARS, représentée par Monsieur Olivier LECLERC, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception le 7 mai 2020.

Il indique que les documents énumérés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- Une copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes
- La feuille de présence
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'année 2019
- Le rapport du Conseil d'administration
- Le texte du projet de résolutions
- Les rapports du Commissaire aux comptes
- Un exemplaire des statuts.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, approbation des comptes
2. Quitus aux Administrateurs
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et à l'article R.322-7 du Code des assurances
4. Constatation de l'impact sur les fonds propres du changement de méthode comptable
5. Ratification d'une reprise de provision
6. Affectation et répartition du résultat de l'exercice
7. Autorisation de proposer l'option du paiement d'acomptes sur dividende en numéraire ou en actions
8. Fixation de la rémunération d'activité des administrateurs pour l'année 2020
9. Renouvellement de mandats d'administrateurs
10. Nomination d'administrateurs
11. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

.../...

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry DEREZ arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry DEREZ', written in a cursive style.